

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

Je m'intéresse depuis quelque temps aux liens psychologiques entre le monde des affaires et les institutions financières. Peut-être n'est-ce pas là un sujet qui emballe la Chambre, particulièrement, mais je n'en crois pas moins qu'il nous importe d'analyser ce que les autres pays ont fait dans le domaine des affaires en regard de ce que nous avons fait et pour quelles raisons. Peut-être d'autres pays ont-ils trouvé des solutions qui pourraient être appliquées au Canada afin de stimuler l'économie?

En parlant ainsi des autres pays, je ne veux pas laisser entendre qu'ils sont les seuls à avoir la motivation nécessaire et que nous n'en avons pas. C'est une question de priorité. Les États-Unis mettent sans aucun doute davantage l'accent sur l'esprit d'entreprise. Certains parleraient de la «libre entreprise», d'autres de «l'économie de marché», et les adolescents parlent aujourd'hui de «foncer». Ils décrivent peut-être ainsi cette attitude, cet esprit qui incite à aller de l'avant sans hésiter, à ne pas craindre les risques, à foncer et à jouir des avantages de la réussite. C'est ça, je suppose, l'esprit d'entreprise.

Aux États-Unis, on tient en grande estime le citoyen ordinaire ambitieux, qui ne recule devant rien et qui contribue ainsi au bien commun. Je ne veux pas dire que nous autres, Canadiens, n'estimons pas autant les ambitieux. Il n'en est rien. Toutefois, nous n'attachons peut-être pas autant d'importance à l'esprit d'entreprise.

Prenons, par exemple, les organismes du gouvernement américain. Même si nous parlons souvent d'économies d'échelle de l'ordre de dix à un en comparant nos deux pays, je constate que les fonctionnaires américains s'intéressent profondément à la petite entreprise et cherchent à la promouvoir. Ils disent que c'est faire le commerce, mot qu'ils affectionnent. Nous, nous disons qu'il faut activer les affaires.

Et après? Les Américains ont mis sur pied un régime bancaire très différent du nôtre. Je n'ai pas l'intention de critiquer les banques aujourd'hui, car je sais que c'est la marotte de bien des gens, mais je me demande vraiment pourquoi cette différence. Je constate que la composition de leur régime bancaire est différente de la nôtre. Leurs services bancaires sont différents. Le nombre de banques nationales, les grandes banques où les dépôts sont relativement plus nombreux, est moins élevé aux États-Unis que celui des banques à charte au Canada. Il y a là-bas beaucoup plus de banques locales. On les appelle peut-être des banques d'épargne ou des fiducies, mais ce sont des banques locales. Je sais qu'on va aussitôt m'objecter que cette formule comporte trop de risques. Mais les risques bien calculés ne sont-ils pas au cœur même de toute entreprise?

**M. Pepin:** L'entreprise ne profite guère à celui qui fait les frais de ces risques.

**M. Epp:** Je ne dis pas que cette option ne présente aucun inconvénient. Je me demande simplement si, de notre côté, nous n'avons pas trop misé sur la sécurité. C'est une question que nous pourrions examiner.

**M. Pepin:** La recherche du juste milieu.

**M. Epp:** La recherche du juste milieu, comme dit le ministre des Transports. Je me demande si nous ne péchons pas par excès en voyant si facilement dans la précaution le moyen d'assurer un certain équilibre.

Je voudrais citer quelques exemples, monsieur le Président, si la Chambre veut bien me le permettre. À l'heure actuelle, les banques à charte dominent les marchés financiers canadiens puisqu'elles détiennent 74 p. 100 de tous les fonds déposés dans les établissements bancaires et les sociétés de fiducie; les sociétés d'hypothèque et de prêt en ont environ 5 p. 100—j'arrondis un peu les chiffres, monsieur le Président—et les sociétés de fiducie 12 p. 100. Un incident survenu tout récemment a par ailleurs ébranlé la confiance du public en ces dernières, et on pourra toujours se demander évidemment si elles constituent un lieu d'investissement sûr. Quand aux caisses de crédit, elles détiennent environ 10 p. 100 des fonds.

D'après ce que j'ai moi-même pu constater dans ma circonscription, et j'ai souvent eu l'occasion d'en discuter avec des gérants de banque, il semble que, quand les caisses de crédit prospèrent, les banques ne s'en portent que mieux.

**M. Fennell:** C'est l'effet de la concurrence.

**M. Epp:** C'est l'effet de la concurrence, et je ne dis pas qu'elle doit venir des caisses de crédit, car elle pourrait aussi bien venir des sociétés d'épargne et de prêt ou des sociétés de fiducie, mais je veux simplement faire remarquer—et j'insiste sur ce point—que la concurrence est tout aussi importante sur les marchés financiers que dans les autres secteurs de l'économie.

Aux États-Unis, nous constatons que les dépôts dans les banques commerciales les plus importantes—et aux fins du débat nous pouvons les comparer à nos banques à charte—on fléchi à environ 57.5 ou 58 p. 100 par rapport à 74 p. 100. En outre, les banques américaines sont davantage orientées vers le secteur commercial, non pas dans tous les cas, mais je crois que la majorité d'entre elles s'orientent vers le secteur commercial. D'aucuns prétendront qu'étant donné l'envergure des économies d'échelle aux États-Unis, elles brassent de plus grosses affaires. Je veux simplement souligner aujourd'hui que nous semblons enclins au Canada à insister sur la sécurité au lieu de vouloir prendre des risques.

Quand nous examinons les prêts consentis aux petites entreprises au Canada, nous nous rendons compte qu'ils sont consentis en fonction de ce qu'on appelle des prêts selon la formule. Autrement dit, lorsqu'un dirigeant d'entreprise va demander un prêt à un établissement bancaire, il doit d'abord répondre aux questions habituelles à propos de nantissement. Lorsqu'on parle à certaines gens du milieu des affaires, ils nous disent qu'ils aimeraient certes mettre la main sur le petit carnet noir à partir duquel les décisions sont prises. Souvent, celles-ci ne sont même pas prises au niveau de la succursale. Au plan national, le réseau des succursales bancaires est encore plus étendu, dépendant bien entendu de la banque centrale ou régionale.